

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 22 janvier 2024, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à 19h00.

Présents :

monsieur Stephen Matthews, maire
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,
monsieur Jacques Decoeur, conseiller district #3,
monsieur Pierre Fournier, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Sont absents :

monsieur Patrick Côté, conseiller district #2,
madame Jessica Larivière, conseillère district #4,
madame Audrey Paquette-Poulin, conseillère district # 5,

Sont aussi présents :

Madame Paula Knudsen, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Carole-Anne Plouffe, greffière adjointe
Monsieur Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général adjoint

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est ouverte à 19h05 et présidée par le maire, monsieur Stephen Matthews, qui constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec. Madame Carole-Anne Plouffe, greffière adjointe, note le procès-verbal de la réunion.

2.

2024-01-R023 ADOPTION DU L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par Jacques Decoeur
appuyé par Pierre Fournier

et résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

3.

2024-01-R024 ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX POUR L'INSERTION D'UN PONCEAU SA-PC-0160 À L'ÎLE-AUX-CHATS

CONSIDÉRANT qu'il y avait une erreur dans la résolution numéro 2023-11-R243, adopté le 7 novembre 2023, concernant l'attestation de la fin des travaux pour l'insertion d'un ponceau SA-PC-0160 à l'île-aux-Chats

Il est proposé par Pierre Fournier
Appuyé par Jacques Decoeur

Et résolu :

Que le conseil accepte de modifier la résolution par ce qui suit :

Numéro de dossier : 2023-003

Titre du projet : Insertion de ponceau SA-PC-0160

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 4 juillet au 12 septembre 2023 ;

ATTENDU QUE transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;

• un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de _____, appuyé par _____

il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. : *Ministère
M. Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
Mme Paula Knudsen, directrice générale et greffière-trésorière*

4.

2024-01-R025 **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 211 492 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Il est proposé par Pierre Fournier
appuyé par Michael Steimer

et résolu :

QUE la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. : *Ministère des Transports, Mme Julie David, agente de bureau
Raymond Chabot Grant Thornton, M. Michel St-Arnaud CPA, auditeur, CA
Madame Paula Knudsen, directrice générale et greffière-trésorière*

5.

2024-01-R026 **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 211 600 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Il est proposé par Pierre Fournier
appuyé par Jacques Decoeur

et résolu :

QUE la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. : *Ministère des Transports, Mme Julie David, agente de bureau
Raymond Chabot Grant Thornton, M. Michel St-Arnaud CPA, auditeur, CA
Madame Paula Knudsen, directrice générale et greffière-trésorière*

6.

2024-01-R027 **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR L'ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 211 193 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Il est proposé par Michael Steimer

appuyé par Jacques Decoeur

et résolu :

QUE la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. *Ministère des Transports, Mme Julie David, agente de bureau
Raymond Chabot Grant Thornton, M. Michel St-Arnaud CPA, auditeur, CA
Madame Paula Knudsen, directrice générale et greffière-trésorière*

7.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, maire ouvre la période de questions à 19h14 pour se terminer à 19h14.

8.

2024-01-R028

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Michael Steimer
appuyé par Pierre Fournier

et résolu :

De lever la séance extraordinaire à 19h14 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Paula Knudsen,
Directrice générale et
greffière-trésorière**

**Stephen Matthews,
Maire**